

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016

Délibération
n° 2016.12.136.B

**BHNS - Assistance à
maîtrise d'ouvrage
pour la mise en
oeuvre du projet /
Système global de
deux lignes de
transport en commun
en site propre sur le
territoire de
GrandAngoulême :
avenant n°3**

LE HUIT DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2016**DELIBERATION
N° 2016.12.136.B**AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉRapporteur : Monsieur GERMANEAU**BHNS - ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET
/ SYSTÈME GLOBAL DE DEUX LIGNES DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE
SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULÊME : AVENANT N°3**

Par délibération n°157B du 7 novembre 2013, le bureau communautaire a approuvé le choix de la société TRANSAMO pour conduire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, financière et technique pour le projet de BHNS / mise en œuvre d'un système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du GrandAngoulême.

Le marché n°2013/105, d'un montant ferme de 2 794 039,00 € HT, a donc été notifié à la société TRANSAMO le 14 novembre 2013.

Par délibération n°158B adoptée lors de la même séance, le bureau a également approuvé un avenant n°1 transférant partiellement le marché à la SPLA GAMA, nouvellement créée, dans le cadre de son contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération BHNS.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a souhaité conserver l'option « Assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS pour un montant de 98 316,00 € HT.

L'avenant n°2 consistait à prendre en compte les adaptations du programme de l'opération, ce qui a engendré des ajustements d'honoraires des missions afin d'assurer la cohérence entre le projet et les besoins d'accompagnement du maître d'ouvrage.

Celui-ci a généré une moins-value s'élevant à 460 314,45 € HT. Le nouveau montant du marché était alors de 2 333 724,55 € HT.

A présent que le projet de Bus à Haut Niveau de Service est au stade des études d'avant-projet (AVP), il convient de revoir à nouveau la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- Date de mise en service du BHNS ;
- Date de mise en service du nouveau système billettique ;
- Mission n°3 : Assistance pour la mise en œuvre des systèmes de transport et circulation générale nécessaires à l'exploitation des lignes BHNS ;
- Mission n°4 : Assistance financière ;
- Mission n°5 : Assistance juridique aux procédures en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement applicable au projet BHNS ;
- Mission n°6 : Assistance communication.

Le montant total de l'avenant n°3 est une moins-value de 148 004,28 € HT. Le montant initial du marché est donc modifié comme suit :

Montant initial du marché :	2 794 039,00 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	-460 314,45 € HT
Montant de l'avenant n°3 :	-148 004,28 € HT
Nouveau montant du marché :	2 185 720,27 € HT

.../...

L'impact cumulé des avenants par rapport au montant initial du marché, à l'issue de l'avenant n°3, est donc de -21,77 %.

Conformément aux règles applicables en matière de délégation de la maîtrise d'ouvrage, il appartient au bureau communautaire d'autoriser la SPLA GAMA à signer l'avenant au marché n°2013/105.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°3 au marché n°2013/105 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, financière et technique pour le projet de BHNS / mise en œuvre d'un système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du GrandAngoulême. pour un montant en moins value de 148 004,28 € HT.

D'AUTORISER la SPLA GAMA, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué de l'opération BHNS, à signer l'avenant n°3 au marché 2013/105 avec la société TRANSAMO portant le montant du marché à 2 185 720,27 € HT soit 2 622 864,32 € TTC.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 19 décembre 2016